

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
NORD VALENCIENNES**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du NORD-VALENCIENNES est compétente pour les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai, et Valenciennes. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Les dépôts de dossier enregistrés dans les secrétariats valenciennois et maubeugeois de la commission de surendettement NORD-VALENCIENNES s'inscrivent en baisse significative de 8,7% entre 2016 et 2017. Cette baisse est supérieure à celle observée en HAUTS-De-FRANCE (-6,49%) et en France (-5,6%)

La baisse des dépôts résulterait d'une part de la combinaison des effets de la Loi Lagarde conduisant à recours moindre des familles au crédit à la consommation et la mise en place de solutions pérennes pour traiter les situations de surendettement.

La proportion de redépôts parmi ces dépôts atteint désormais 49,5% des dossiers cette année contre 46,9 l'année précédente. À cet égard, la part des redépôts liés au terme d'une suspension d'exigibilité des créances augmente sensiblement de 11,4% à 15,1 %. Une dégradation imprévue de la situation financière, le choix non pertinent d'une mesure d'attente voire des mesures tenant insuffisamment compte de la situation du déposant peuvent expliquer le niveau élevé de ces nouveaux dépôts.

**Recevabilité et orientation :**

- recevabilité :

4653 dossiers ont été soumis pour examen de leur recevabilité auprès de la Commission contre 5198 en 2016 soit une baisse de 10,5%, laquelle est supérieure à celle du nombre de dossiers déposés. Cela s'explique par un nombre de dossiers clos avant recevabilité passé de 43 dossiers en 2016 à 131 en 2017.

- orientation :

4530 dossiers ont fait l'objet d'une orientation répartis quasiment à part égale entre orientation vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (2267 dossiers) et une procédure de réaménagement des dettes (2263 dossiers). C'est l'orientation vers une procédure de rétablissement personnel qui voit sa part augmenter et pour la première fois dépasser celle de la procédure dite classique. Il s'agit de la conséquence d'un recours en diminution constante à la suspension d'exigibilité des créances en cas d'absence de capacité de remboursement et dans une bien moindre mesure d'une augmentation

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »



**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
<b>Tribunal ou greffe du tribunal</b>	<b>3</b>	<b>2 réunions consacrées à la présentation des évolutions législatives (Loi Sapin 2 et Loi de modernisation de la justice au XXIème siècle) avec l'ensemble des juges du rayon d'action de la Commission.</b> <b>1 réunion de concertation avec un juge et le greffe sur la transmission des dossiers.</b>
<b>Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)</b>	<b>0</b>	<b>Cette activité est exercée pour l'ensemble du département par la succursale de la Banque de France de Lille</b>
<b>Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)</b>	<b>16</b>	<b>1 réunion de concertation avec le service Fraude RSA</b> <b>15 réunions de formations de 208 travailleurs sociaux avec pour thèmes la procédure de surendettement et aux évolutions législatives</b>
<b>Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)</b>	<b>1</b>	<b>1 participation au forum de la maison de justice de Denain réunissant l'ensemble des acteurs de la sphère juridique pour des consultations gratuites d'utilisateurs</b>

## **PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE**

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

*Pas de difficulté rencontrée*

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- La complexité de la procédure, le vocabulaire utilisé dans les courriers et la présentation des échéanciers de remboursement génèrent un non-respect des mesures par les débiteurs et ce d'autant plus que certaines zones géographiques du ressort de la commission connaissent des taux importants et très supérieurs à la moyenne nationale de personnes en situation d'illettrisme.

***Propositions de solution : la Direction des particuliers de la Banque de France pourrait revoir l'ensemble des courriers adressés aux débiteurs et revoir la présentation des tableaux. Elle pourrait demander aux secrétariats d'honorer deux rendez-vous avec chaque débiteur primo-déposant : l'un à la recevabilité du dossier et le dernier à la dernière étape de la procédure.***

- Dépôts successifs et rapprochés après le bénéfice d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un endettement de très faible montant et lié à des charges courantes ;
- Certains débiteurs sans capacité de remboursement se voient contraints de vendre leur bien immobilier pour un endettement très faible par rapport à la valeur du bien immobilier ;
- La mise en œuvre des dispositions sur le suivi social et leur impact ne fait l'objet d'aucun suivi par la Commission ou par le tribunal, lesquels n'étant pas habilités pour ce faire.

***Proposition de solution : les instances nationales des acteurs concernés gagneraient à se réunir pour définir les modalités de mise en œuvre et de suivi de cette procédure.***

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

#### a. Les relations avec les magistrats

La notion de situation irrémédiablement compromise est appréciée très diversement au sein des tribunaux du ressort de la Commission. Un juge d'instance chargé du surendettement dans le ressort de la Commission considère que cette appréciation porte sur un horizon dépassant la simple durée légale des mesures. Il considère en outre qu'une suspension d'exigibilité des créances doit être proposée avant l'orientation en procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Un débiteur voit donc sa situation traitée différemment selon son lieu de résidence ;

***Proposition de solution : cette difficulté sera levée en 2018 avec la mise en application de la loi justice au XXIème siècle supprimant l'homologation judiciaire des décisions de la commission de surendettement.***

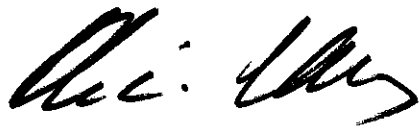
#### a. Les relations avec les créanciers

Le traitement des réponses dématérialisées suscite parfois des désaccords entre les créanciers et les gestionnaires de dossiers de surendettement : les premiers demandent parfois à tort une intervention du gestionnaire sur certains types de créances en anomalie technique pour établir leur déclaration de créances, ce qui n'est pas possible de la part du gestionnaire. C'est le service technique du créancier qui doit intervenir pour résolution du problème.

***Proposition de solution : la Direction des particuliers de la Banque de France pourrait adresser aux correspondants des créanciers un courrier rédigé à l'attention de leurs collaborateurs en charge des déclarations de créance précisant les consignes en la matière***

Date : le 14 février 2018

Le président de la Commission

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Lamy', written in a cursive style.

Le secrétaire de la Commission

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Lamy', written in a cursive style.

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2017<sup>3</sup>**

	Année 2017	Année 2016	Variation 2017 / 2016 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>4784</b>	<b>5241</b>	<b>-8,7%</b>
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	530	668	-20,7%
• dont proportion de redépôts	49,5%	46,9%	-
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	15,1%	11,4%	-
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	<b>4653</b>	<b>5198</b>	<b>-10,5%</b>
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	<b>4449</b>	<b>4849</b>	<b>-8,2%</b>
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	514	599	-14,2%
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	56,8%	57,5%	-1,1%
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	<b>285</b>	<b>409</b>	<b>-30,3%</b>
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	<b>4530</b>	<b>4966</b>	<b>-8,8%</b>
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	2267	2335	-2,9%
• vers une procédure de réaménagement de dettes	2263	2631	-14%
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	<b>1964</b>	<b>2401</b>	<b>-18,2%</b>
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	1903	2385	-20,2%
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	61	16	+281,3%
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	<b>2111</b>	<b>2642</b>	<b>-20,1%</b>
Plans conventionnels conclus	425	582	-27%
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	296	392	-24,5%
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	53	68	-22,1%
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	224	308	-27,3%
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	102	129	-20,9%
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>1686</b>	<b>2060</b>	<b>-18,2%</b>

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	44	56	-21,4%
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	67	42	+59,5%
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	56	35	+60%
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	1102	1492	-26,1%
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	450	692	-35%
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	<b>384</b>	<b>420</b>	<b>-8,6%</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>51</b>	<b>39</b>	<b>+30,8%</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	<b>4795</b>	<b>5911</b>	<b>-18,9%</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>-42,9%</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	<b>3232</b>	<b>2816</b>	<b>+14,8%</b>

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>8,30%</b>	<b>10,52%</b>	<b>11,07%</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>41,25%</b>	<b>38,39%</b>	<b>36,90%</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>8,86 %</b>	<b>9,45%</b>	<b>11,19%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	<b>12,18%</b>	<b>12,03%</b>	<b>12,20%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>22,98%</b>	<b>24,50%</b>	<b>23,44%</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>6,42%</b>	<b>5,11%</b>	<b>5,21%</b>
Taux de solutions pérennes	<b>85,79%</b>	<b>84,71%</b>	<b>85,75%</b>



**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'EUR	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en EUR	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	<b>122 152,50</b>	<b>3724</b>	<b>16951</b>	<b>79,87%</b>	<b>32 801,42</b>	<b>83,85%</b>	<b>4,55</b>
Dont Autres dettes financières	2 121,82	2016	2419	1,39%	1 052,49	45,40%	1,20
Dont Dettes financières consommation	66 810,71	3359	13668	43,68%	19 890,06	75,64%	4,07
Dont Dettes financières immobilières	53 219,97	547	864	34,80%	97 294,29	12,32%	1,58
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>17 025,28</b>	<b>3556</b>	<b>14779</b>	<b>11,13%</b>	<b>4 787,76</b>	<b>80,07%</b>	<b>4,16</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>13 763,86</b>	<b>2352</b>	<b>5316</b>	<b>9,00%</b>	<b>5 851,98</b>	<b>52,96%</b>	<b>2,26</b>
<b>Endettement global</b>	<b>152 941,65</b>	<b>4441</b>	<b>37046</b>	<b>100%</b>	<b>34 438,56</b>	<b>100%</b>	<b>8,34</b>

